

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA

1- A partir du vendredi 29 mai 2015, les 30 800 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société UADH SA, ainsi que les 6 153 847 actions nouvelles émises dans le cadre de l’augmentation du capital, soit un total de 36 953 847 actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Principal de la Cote de la Bourse, avec un cours de 6,500 dinars par action. Le titre UADH sera négocié avec les caractéristiques suivantes: ▪ Code ISIN : TN0007690019 ▪ Mnémonique : UADH ▪ Libellé : UADH ▪ Groupe de cotation : 11 (continu) Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société UADH SA sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l’achèvement des formalités juridiques de réalisation de l’augmentation de capital. Il est rappelé que l’offre globale a porté sur le placement de 6 153 847 quotités (12 307 694 actions) et réalisé de la manière suivante :							
2- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme –OPF- centralisée par la Bourse de Tunis: La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette OPF est donnée par le tableau suivant :							
Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	75	125 926	2 903	7 116	28 439		38 458
AMEN INVEST	200	123 552	9 856	5 364	29 492		44 712
ATTIJARI INTERMEDIATION	12 589	1 895 533	442 195	102 201	10 602	47 008	602 006
AXIS BOURSE	18	71 241	1 133	3 758	19 534		24 425
BEST INVEST	8	775	333				333
BIAT CAPITAL	158	491 431	6 461	35 771	46 556		88 788
BNA CAPITALAUX	1 224	485 367	34 936	40 002			74 938
COFIB CAPITAL	13	4 800	623	365			988
CGF	446	60 572	18 343	1 330	15 148		34 821
CGI	142	47 658	6 525	2 836			9 361
FINACORP	88	128 600	3 708	10 613			14 321
MAC SA	1 871	1 605 435	115 528	119 047	85 718		320 293
MAXULA BOURSE	141	55 372	4 604	3 441	8 327		16 372
MCP	74	7 596	3 771	124			3 895
SBT	4	968	323				323
SCIF	255	87 641	6 563	6 847	2 517		15 927
SIFIB BH	15	9 395	746	684			1 430
STB FINANCE	160	47 043	5 384	3 178	3 846		12 408
TSI	346	87 275	20 597	3 439	3 844		27 880
TUNISIE VALEURS	696	695 031	36 978	38 499	130 592		206 069
UBCI FINANCE	6	1 123	307				307
UFI	1	25	25				25
UIB FINANCE	10	490	381				381
Total OPF	18 540	6 032 849	722 223	384 615	384 615	47 008	1 538 461
*chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne. Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie D (29 915 quotités) est transféré à la catégorie A. Ainsi, la quotité offerte pour la catégorie A passera de 692 308 à 722 223 quotités. 3- Au moyen d'un placement global, dans ce cadre Attijari Intermédiation informe que 30 investisseurs institutionnels ont souscrit dans ce placement pour une quotité totale demandée de 3 981 086 quotités. 4- Au moyen d'un placement privé auprès de 19 investisseurs qui ont souscrit pour une quotité totale de 634 300 quotités.							

RESULTAT DE L’OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SOFI SICAF

1- Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que l’Offre Publique de Retrait - OPR – ouverte le lundi 4 mai 2015 a été clôturée le vendredi 29 mai 2015. Cette OPR qui vise l’acquisition de 6 184 actions de la société SOFI SICAF est initiée par Mme Saida Zaouche Ep.Tabbane, M. Med Ali Tabbane, M. Med Hedi Tabbane, M. Mahmoud Tabbane et la société El Fath Services, agissant de concert et détenant ensemble 99,38% des actions et des droits de vote, soit 993 816 actions sur les 1 000 000 d’actions composant le capital social de la société SOFI SICAF.	
2- En réponse à cette OPR qui porte sur 6 184 actions, deux plis ont été déposés dans les délais, par Maxula Bourse et Attijari Intermédiation comportant chacun un ordre et portant respectivement sur 1 715 actions et 100 actions. Compte tenu de ce qui précède, le nombre d’actions acquises par Maxula Bourse, intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de cette OPR, au profit des initiateurs de l’offre s’élève à 1 815 actions.	
3- Conformément à l’avis d’ouverture de l’OPR publié au bulletin officiel du CMF le 29 avril 2015, la société SOFI SICAF n’est plus qualifiée de société faisant appel public à l’épargne.	

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « UADH » AUGMENTATION DE CAPITAL ET COTATION EN BOURSE

Le Conseil d'Administration de la société « UADH », tenu le 03 juin 2015, a constaté la réalisation de l’augmentation du capital social en numéraire, décidée par l’AGE du 1^{er} avril 2015, portant sur l’émission de 6 153 847 actions nouvelles au prix d’émission de 6,500 dinars l’action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 36 953 847 dinars divisé en 36 953 847 actions, de nominal un (01) dinar chacune. Les 6 153 847 actions nouvelles seront directement assimilées aux 30 800 000 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation, à partir du vendredi 05 juin 2015, dans les conditions suivantes : - Groupe de cotation : 11 (continu) - Code Mnémonique : UADH - Code ISIN : TN0007690019 - Cours de référence : 6,500 dinars - Un seul fixing sera programmé à 14h05 - Négociation au dernier cours coté : de 14h05 à 14h10 Rappel sur les règles de négociations appliquées aux valeurs nouvellement introduites: «Pendant les trois premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de ±18% par rapport au cours de référence du jour; aucun pourcentage de fluctuation additionnel n’est autorisé. Durant ces trois séances, il est programmé un seul fixing par séance. Cependant, dès qu’un cours est établi durant l’une des deux premières séances, ces règles particulières cessent d’être appliquées».	
---	--

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SFBT

La Société des Brasseries et Glacières Internationales (BGI SA), qui détenait directement et indirectement 52 429 763 actions et droits de vote représentant 49,93% du capital de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 03 juin 2015, le seuil de 50% du capital suite à l’acquisition directe en bourse de 500 000 actions et droits de vote représentant 0,48% du capital de la société. Avant ce franchissement de seuil, BGI SA détenait directement 38 143 418 actions et droits de vote représentant 36,33% du capital et indirectement via Maghreb Investissements 14 286 345 actions et droits de vote représentant 13,61% du capital de la SFBT. BGI SA a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir de poursuivre l’acquisition de nouvelles actions et droits de vote en fonction de l’évolution du cours. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 09 juin 2015 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.	
---	--

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DE TUNISIE

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : • Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014, • Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, • Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées. • Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs, • Affectation du résultat de l'exercice 2014, • Distribution des bénéfices • Réaffectation des réserves spéciales • Renouvellement de mandats d'Administrateurs • Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017 • Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires. Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.	
---	--

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, 2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, 4. Affectation du résultat, 5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 7. Quitus aux administrateurs, 8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, 9. Pouvoir pour formalités. Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 10/06/2015 à partir de 09h00 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ; 2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 ; 3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ; 4. Quitus aux administrateurs ; 5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 ; 6. Approbation des montants des jetons de présence ; 7. Renouvellement du mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration ; 8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ; 9. Approbation de l'achat d'un immeuble ; 10. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires; 11. Pouvoirs en vue des formalités. Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse. Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement à partir du 14 juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 14 juin 2015.
--

AIR LIQUIDE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 12 Juin 2015, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants : Assemblée Générale Ordinaire • Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2014, • Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, • Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et répartition des bénéfices, • Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, • Approbation des conventions réglementées, • Renouvellement de mandats d'Administrateurs, • Approbation de la cooptation d'un Administrateur, • Renouvellement de mandat du Co-Commissaire aux Comptes, • Reconduction du montant des jetons de présence, • Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Assemblée Générale Extraordinaire ▪ Augmentation de capital, ▪ Modification corrélative des statuts, ▪ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 16 juin 2015 à 10 heures à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO. 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2014. 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65. 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. 6- Quitus aux Administrateurs. 7- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves. 8- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable» au 31/12/2014. 9- Affectation des résultats de l'Exercice 2014. 10- Distribution des dividendes. 11 -Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2015. 12- Fixation du montant de rémunération des membres du Comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques au titre de l'exercice 2015. 13 - Nomination des Commissaires aux comptes. 14- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s). 15- Nomination d'Administrateur(s). 16- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au139 avenue de la Liberté 1002- Tunis Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.
--

ESSOUKNA

Les actionnaires de la société ESSOUKNA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 Juin 2015 à 9 heures, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal – 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 et présentation des états financiers dudit exercice. 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014. 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014 et approbation des conventions qui y sont énumérées. 4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 et des états financiers arrêtés au 31/12/2014. 5. Affectation des bénéfices. 6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2014. 7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2014 et approbation des états financiers consolidés. 8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014. 9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit. 10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions. 11. Information de l'Assemblée Générale conformément à l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
--

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Création d'un fonds social ; et 2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES "STAR"

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.
--

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE LAND'OR

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 15 Juin 2015 à 11 Heures à l'Hôtel PARIS CONCORDE, les berges du lac - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe de l'exercice 2014; - lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2014; - Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2014; - Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014 ; - Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014 ; - Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; - Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales; - Fixation du montant de jetons de présence ; - Quitus aux membres du Conseil d'Administration - Questions diverses. - Pouvoir pour accomplir les formalités légales Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.
--

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ; 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ; 5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ; 6. Quitus à donner aux Administrateurs ; 7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ; 9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ; 10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ; 11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ; 12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAR"

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 26 Juin 2015 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1°- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014. 2°- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. 3°- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 et quitus aux membres du conseil d'administration. 4°- Affectation des résultats de l'exercice 2014. 5°- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 6°- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre. 7°- Renouvellement du mandat ou nomination de cinq Administrateurs. 8°- Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes. 9°- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117.

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2015, à 10h00, à l'hôtel movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Election d'un administrateur représentant les petits porteurs. 7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017. 8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017 9- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014. 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15/06/2015 à 16 H15, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: - Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2014. - Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H. - Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014. - Affectation de résultat de l'exercice 2014. - Distribution de dividendes. - Fixation du montant des Jetons de présence. - Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales. - Franchissement de seuil. -Quitus aux membres du Conseil d'Administration. -Pouvoirs Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à 3 Dinars par action, soit 30% de la valeur nominale, et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 15 juin 2015. La Banque précise que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 1,200 dinar par action.
--

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour : 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2014. 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration. 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017. 8) Quitus aux membres du conseil d'administration. L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées. Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire. Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.
--

AMEN BANK

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 Juin 2015 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice 2014, d'un montant de : - Des bénéfices de l'année 2014 : 0,938 dinar - Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : 0,062 dinar Soit un total de 1 dinar. La mise en paiement sera effectuée à partir du Lundi 15 Juin 2015.

AVIS DES SOCIETES

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra Le Samedi 27 Juin 2015 à 08h30 à l'hôtel Regency Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014 ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; - Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ; - Affectation des résultats nets de l'exercice 2014 ; - Quitus pour l'exercice 2014 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES au 31/12/2014 ; - Nomination d'un nouveau Co- Commissaire aux comptes ; - Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ; - Nomination de deux nouveaux administrateurs ; - Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires ; - Pouvoirs pour formalités ; Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- 1002-Tunis.
--

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 10 heures trente minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014. 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées. 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014. 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014. 7) Remplacement d'un Administrateur et renouvellement du mandat de trois Administrateurs. 8) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes. 9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2015. 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015 11) Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions. Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire. 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec retour à la formule classique du cumul entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG). 3) Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, tous les actionnaires peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve d'être inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de la réunion. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.
--